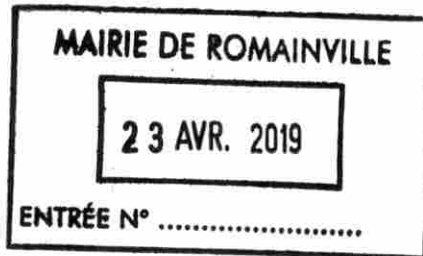




SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Paris, le **19 AVR. 2019**

Objet : Projet de modification n° 15 du PLU de ROMAINVILLE

Madame le Maire et chère collègue,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du courrier EG/OC 68411 adressé à Monsieur le Président de l'Etablissement public territorial Est Ensemble Grand Paris, concernant les observations du SEDIF dans le cadre de l'affaire citée en objet.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire et chère collègue, l'expression de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Président,

André SANTINI

Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

P.J. : 1

Madame Corinne VALLS

Maire

En son Hôtel de ville

Place de la Laïcité

93231 ROMAINVILLE Cedex



MARIE DE ROMAINVILLE
Mairie de Romainville
Mairie de Romainville

10 10 10

Réf. EG/OC 68411
Affaire suivie par Emilie GRONDIN



Lettre recommandée avec A.R.
2C 137 571 2780 7

SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Paris, le **19 AVR. 2019**

Objet : Projet de modification n° 15 du PLU de ROMAINVILLE – Enquête publique du 8 avril au 10 mai 2019 inclus

Vos réf. : D2019/DAD/ROM/9009 – Affaire suivie par M. GARDE

Monsieur le Président,

Par courrier visé en référence du 13 mars 2019, réceptionné le 25 suivant, vous avez adressé au SEDIF le dossier de modification n° 15 du PLU de Romainville.

Outre des canalisations de transport et de distribution enterrées, le SEDIF possède au 45/53 rue du Chemin Vert, en **zone UC** du PLU :

- **deux réservoirs surélevés de 2^{ème} élévation** (R1 et R2 de 2 500 m³ chacun) qui distribuent de l'eau de la Marne en provenance de la station de 2^{ème} élévation de Montreuil, sur le réseau de 2^{ème} élévation ROMAI156. La superficie de ce site est de 2 752 m² (parcelle AK 233), dont 2 032 m² pour l'exploitation et 720 m² mis à disposition de la ville pour la réalisation d'une aire de stationnement pour les commerçants du marché local.

Après analyse, ce projet de modification n'appelle pas d'observations particulières à l'égard des équipements du SEDIF.

Cependant, le SEDIF note la suppression de l'emplacement réservé D5 au bénéfice du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis pour l'élargissement unilatéral de la RD 40 route de Montreuil, entre la rue Jean Jaurès et la rue Mirabeau (emprise de 15,85 mètres), qui empiétait d'un mètre sur le site des réservoirs, le projet ayant été abandonné.

Par ailleurs, afin de reconstruire à moyen terme (10-20 ans) les deux réservoirs actuels tout en les maintenant en service, je vous sollicite de nouveau pour l'attribution d'un emplacement réservé au bénéfice du SEDIF à proximité immédiate de son terrain. Mes services sont à votre disposition pour toute précision à ce sujet et étudier les propositions que vous voudrez bien faire.

Enfin, compte tenu des aménagements et constructions projetés, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que toute urbanisation nouvelle ou toute opération de voirie pourra nécessiter l'adaptation (renforcement ou extension) du réseau public de distribution d'eau, afin d'ajuster sa capacité aux besoins des usagers et d'assurer la défense incendie.

Je vous invite donc à prendre en compte les dispositions relatives aux participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations d'occupation du sol prévues par le Code de l'urbanisme, visant à donner aux communes les moyens de financer lesdites infrastructures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Président,

André SANTINI

Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Copie au Maire de Romainville

Monsieur Gérard COSME

Président

Etablissement public territorial Est Ensemble Grand Paris

100 avenue Gaston Roussel

93232 ROMAINVILLE Cedex